

Règlement du concours
« Découverte New Country Brome 2019 »
Du 24 juin 2019 au 7 juillet 2019

1. Le concours « Découverte New Country » (le « concours ») est organisé par le Festival New Country Brome (l'« Organisateur »), et se déroulera au Canada du 24 juin 2019 à 00 h 01 HNE au 7 juillet 2019 à 23 h 59 HNE.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

2. Le concours s'adresse à tous les artistes New Country résidant au Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence à la date de leur participation au concours. Les administrateurs, dirigeants et employés du Festival New Country Brome, ainsi que de leurs sociétés et organismes affiliés, de même que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux, ne sont pas admissibles à ce concours.

MODE DE PARTICIPATION

3. Pour participer au concours, les participants doivent :

3.1 Utiliser leur page Facebook ou compte Instagram d'artiste (L'utilisation d'un compte personnel ne peut être effectué) pour partager une vidéo (vidéoclip, performance, etc.) de lui ou son groupe interprétant une chanson originale, et identifier le **Festival New Country Brome (@festivalnewcountrybrome)** dans sa publication vidéo.

La sélection des finalistes/gagnants sera effectuée parmi tous les artistes qui auront complété leur inscription correctement sur au moins une des plateformes suggérées (Facebook ou Instagram).

4. Aucun achat n'est requis pour s'inscrire au concours.

5. Pour être valides, une participation doit être soumise au plus tard le XX juin 2019 à 23 h 59 HNE. Une seule chance par artiste, et ce, peu importe le nombre de vidéos partagées. Les comptes frauduleux et tentatives de fraude seront automatiquement disqualifiés du tirage final.

DESCRIPTION DU PRIX

6. Le concours effectuera une sélection de 5 finalistes/gagnants qui se mériteront tous le prix suivant :

- L'occasion de performer pendant 30 minutes sur la scène du Saloon du Festival New Country Brome, le 26 ou 27 juillet 2019, en plus d'une passe de 3 jours valide pour deux

personnes pour le Festival New Country Brome 2019. L'artiste doit fournir ses instruments. Le Son, l'éclairage et le technicien sont fournis par l'organisation. La langue est au choix de l'artiste.

Suite à la performance des 5 artistes sur la scène découverte, un jury attribuera au grand gagnant le titre de Découverte New Country Brome 2019 et celui-ci se méritera les prix suivants :

- L'occasion de performer sur la scène intermédiaire du Festival New Country Brome, le 28 juillet, ainsi qu'un prix de 1 000\$ en argent.

7. Les conditions suivantes s'appliquent aux prix :

7.1. Les prix ne sont pas transférables et doivent être acceptés tels quels. Ils ne peuvent être jumelés à aucune autre promotion en cours au moment de leur utilisation.

7.2. Advenant le cas où la personne gagnante serait incapable de se prévaloir du prix tel que octroyé, le Festival New Country Brome n'accordera aucune compensation ou substitution.

7.3. Les participants doivent obligatoirement être disponibles les 26-27-28 juillet, sans quoi leur candidature ne sera pas admissible.

7.4. Tous les artistes ou groupes doivent interpréter au minimum une composition originale, la langue est au choix.

7.5. Les frais afférents au déplacement d'un artiste retenu pour une performance au Festival New Country Brome sont à la charge de l'artiste.

7.6 Tous les artistes sont responsables de leurs instruments de musique. L'organisation s'engage à fournir un système de son, un système d'éclairage et un technicien pour opérer ceux-ci.

SÉLECTION

8. Le XX juin 2019 à 10 h HAE, toutes les participations admissibles reçues seront remises aux organisateurs du festival. La compilation se tiendra dans les bureaux d'Annexe Communications situés au 420, rue Saint Éloi, Montréal (Québec) H2Y 2S5.

9. Les organisateurs du Festival sélectionneront les 5 artistes finalistes/gagnants dans les 2 semaines suivant la fin du concours en analysant chacune des candidatures admissibles aux concours. Pour la deuxième sélection, un jury composé de gens de l'industrie musicale sera formé et sélectionnera le grand gagnant lors de l'évènement.

10. Le Festival New Country Brome contactera seulement les artistes sélectionnés, et ce, par téléphone dans les 2 semaines suivant la date d'échéance du concours. Les gagnants devront lire et accepter les termes du formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité et le retourner signé dans les 48 heures suivant sa réception.

11. Si les gagnants ne retournent pas le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dûment rempli et signé au Festival New Country Brome dans le délai indiqué, soit au plus tard 48 heures avec sa réception, ou s'ils ne peuvent pas accepter le prix pour quelque raison que ce soit, ils perdront le prix, lequel pourra être attribué à un autre participant à la discrétion de l'Organisateur.

CONDITIONS GÉNÉRALES

12. Pour être déclarés gagnants, les participants devront répondre correctement à une question d'habileté mathématique, qui se trouvera dans le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

13. Les gagnants devront consentir, si requis, à ce que leur nom et leur photo soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.

14. Les gagnants devront avoir lu et accepté un document attestant leur admissibilité, tel qu'il est précisé au paragraphe 10 du présent règlement, et dégageant le Festival New Country Brome, ses sociétés et organismes affiliés, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité relative à tout dommage ou à toute perte découlant de leur participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

15. Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être échangé, vendu ou transféré. Aucune substitution ne sera accordée.

16. En cas d'impossibilité de fournir le prix tel qu'il est décrit au présent règlement, le Festival New Country Brome, ses sociétés et organismes affiliés, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer le prix, en tout ou en partie, pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.

17. Le refus d'accepter le prix libère le Festival New Country Brome, ses sociétés et organismes affiliés, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité ou obligation vis-à-vis d'un gagnant.

18. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraînera automatiquement sa disqualification du concours.

19. Le Festival New Country Brome, ses sociétés et organismes affiliés, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité pour les pertes et les retards résultant d'erreurs concernant l'adresse physique ou courriel reçue, d'erreurs d'impression, de problèmes techniques, informatiques ou téléphoniques, de bris de logiciel ou de matériel informatique, d'appels frauduleux ou de toute autre erreur.

20. Le Festival New Country Brome, ses sociétés et organismes affiliés, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assumeront aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment une grève, un lock-out

ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans l'établissement d'un organisme ou d'une entreprise dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

21. Les renseignements personnels tels que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, le sexe et l'âge sont recueillis uniquement à des fins d'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement du participant, à moins qu'il n'ait indiqué vouloir recevoir de l'information de la part du Festival Country Brome en cochant la case prévue à cet effet sur le bulletin de participation. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

22. La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement, dont l'application est la responsabilité de l'Organisateur. Toutes ses décisions sont définitives.

23. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.